

Toute société ou tout individu faisant partie de cette association qui vendra, ou permettra de vendre les articles stipulés, pour un prix moindre que le prix déterminé par le comité, sera rapporté au comité d'arbitrage, et sur preuve à l'appui de l'accusation, il sera expulsé de l'association, par la majorité des voix, à une séance régulière, et une motion de censure contre lui sera entrée dans les minutes et mise à la connaissance des fabricants de l'article en question.

L'effet d'une chose semblable serait, tout simplement, je crois, de rejeter hors du commerce tous ceux qui ne se conforment pas à ces règlements outrés. Ce sont là, je crois de faux procédés, car ils gênent la liberté du commerce.

Ces associations agissent aussi dans d'autres directions. Nous savons que sous le rapport du charbon, article de première importance surtout pour les habitants des villes, il existe une combinaison depuis plusieurs années, et cela au désavantage de la population canadienne. J'ai ici un état compilé par un journal de New-York, contenant le coût d'une tonne de charbon, le coût du transport, le montant de droits à payer, laissant de forts profits, plus de 25 pour 100, et démontrant que le charbon peut se vendre, à New-York, \$3.49 la tonne. Calculant les mêmes dépenses, cet article coûterait un peu plus cher à Toronto, mais sur le tableau que voici, et ses détails que je n'ai pas exposés, je vois que les taux de fret sont de  $\frac{1}{2}$  de cent par tonne, pour chaque mille, ce qui est beaucoup plus élevé que le tarif du Pacifique Canadien, pour le transport du blé, de Winnipeg à Montréal, et nous savons que le charbon peut être transporté sur nos chemins de fer à meilleur marché que le blé, dans une proportion de trois à cinq, soit \$3 pour le charbon et \$5 pour la même pesanteur de blé. Ainsi donc en accordant un profit de 25 pour 100, et plus que cela, dans beaucoup de cas, le charbon pourrait se vendre à Toronto \$4, tandis qu'il se vend \$7, et même plus, je crois.

On a dit que le charbon devenait rare, tel n'est pas le cas, car les mineurs ont à sacrifier trois mois sur douze dans l'année, pour que la production ne soit pas trop grande, ni les provisions en mains. Ils travaillent neuf mois dans l'année pour produire ce qu'il faut de charbon aux Etats-Unis, au Canada et autres marchés.

Je considère que ce genre de combinaisons, non seulement pour les fabricants, mais pour les marchands de détail, est des plus dangereux, et je crois que le parlement canadien devrait s'occuper de la chose, et, comme je le propose, un comité devrait s'enquérir et faire rapport. Nous apprenons qu'il y a de ces combinaisons non seulement pour le sucre et le charbon, mais pour plusieurs autres articles. On pratique aujourd'hui ce genre de monopole dans le commerce de l'avoine, des biscuits, des confiseries, de l'huile de charbon; et le succès obtenu par les associations déjà formées va tout naturellement encourager les fabricants et les producteurs à entrer dans ces combinaisons qui semblent si avantageuses. Nous savons de plus que certains articles fabriqués en Angleterre, et qui ne se produisent pas ici, se vendent dans le pays d'après les prix déterminés en Angleterre. Le fabricant anglais vend à un certain prix et détermine le prix auquel doit vendre le marchand canadien. Je crois que ce comité, s'il plaît à la Chambre de le former, devrait aussi s'occuper de cette question.

Certaines personnes ont prétendu que le remède à cet état de choses était d'abolir le droit sur de tels articles. Je vois que des journaux ont dit que le moyen de faire disparaître ces combinaisons sur le sucre, était de retrancher le droit sur cet article. Je ne suis pas de cette opinion. Je crois que l'efficacité de la politique nationale est démontrée. Je crois que le pays peut avoir raison de ce genre de monopole, sans abolir la politique nationale. L'année dernière le droit sur le charbon a été aboli; ce fait n'a pas diminué l'influence de la combinaison, qui est aujourd'hui plus puissante qu'auparavant; ce qui prouve que la politique nationale n'a rien à faire avec ces combinaisons. Je préférerais le droit, car nous aurions le contrôle, si cela est possible, et je crois que ça l'est, de ces articles, en rapport avec les articles produits dans le pays.

Il y a des précédents à l'appui de ce que je propose. Aux Etats-Unis, où ces associations et combinaisons sont plus puissantes qu'au Canada, nous voyons qu'un projet de loi relatif à leur suppression a été présenté devant la législature de l'Etat de New-York, à Albany. J'ai vu une copie de ce bill qui traite au long cette question. Lorsque la Chambre des Communes aura étudié la chose, si cela est nécessaire, si nous ne pouvons atteindre notre but d'une autre manière—et cela se peut—nous suivrons l'exemple des Etats-Unis, en présentant un projet de loi qui aura pour effet de détruire, de rendre illégales toutes ces associations qui, non seulement augmentent les prix, mais nuisent au commerce du pays et contrecarrent les effets de la politique nationale.

M. EDGAR: S'il faut à la Chambre et au pays une preuve de la mauvaise nature de ces combinaisons, on la trouvera, je crois, dans les efforts qu'a faits l'auteur de ces résolutions pour combiner dans un même discours et dans une même motion, une défense de la protection et une attaque contre les combinaisons. M. l'Orateur, en voyant cette motion sur l'ordre du jour, j'ai cru entrevoir une ère nouvelle pour le pays, et que les honorables membres de la droite, qui ont si longtemps supporté la politique de protection, venaient enfin d'ouvrir les yeux, et que, influencés par l'opinion publique, ils allaient donner le premier coup à cette même politique.

M. WALLACE: Oh non.

M. EDGAR: Eh bien! en autant que porte l'attaque de l'honorable député contre les combinaisons, je partage son opinion; mais assurément il ne va pas aussi loin qu'il est désirable dans l'intérêt du pays, en laissant de côté les combinaisons parmi les fabricants. Certainement il faut s'assurer du résultat des combinaisons parmi les importateurs. Ces gens peuvent avoir raison, je ne dis pas qu'ils ont tort, mais les affaires sont rendues à un point où une enquête est nécessaire, et il faut trouver un remède, s'il y a lieu.

En voyant cette motion j'ai conclu que nous étions arrivés à la troisième et dernière phase de la protection. La première phase, comme nous le savons, a été très belle, du moins pour les fabricants. Ils ont eu le contrôle du marché, et ils ont fait de l'argent aux dépens des consommateurs. Cela a duré quelque temps, jusqu'à ce que les personnes qui avaient de l'argent à placer eussent compris les avantages qu'offraient les industries protégées. Alors tout le monde s'est jeté de ce côté et l'on sait quel a été le résultat. Ces industries ont été presque épuisées, et les fabricants ont fait des pertes. Eh bien! pendant un certain temps les consommateurs ont bénéficié de cela, et les défenseurs du tarif ont dit au pays: "Vous avez la concurrence; voilà ce qu'on vous a promis; la concurrence vous donne vos marchandises à bon marché." Comme résultat de cette concurrence, la troisième phase du système protecteur est arrivée; nous avons vu les combinaisons faites par les fabricants dans le but de se protéger contre le public. De trop forts capitans ont été mis dans ces industries qui subissent aujourd'hui des pertes; et c'est là la cause des combinaisons des fabricants contre le peuple.

Nous voyons que la même chose, exactement, est arrivée aux Etats-Unis. La chose, il est vrai, a pris plus de temps qu'ici à se manifester; le pays est si grand qu'il est difficile d'y former des combinaisons.

Le nouveau tarif Morrill est venu en force, au mois d'avril 1865, et ce n'est que depuis un an ou deux que ces combinaisons sont formées. Il a fallu plus de vingt ans à ceux qui souffraient de la concurrence pour venir à se protéger par des combinaisons. Mais le Canada étant un pays plus petit nous sommes arrivés à la troisième phase beaucoup plus rapidement, et nous avons rejoint les Etats-Unis bien que nous n'ayons le tarif protecteur que depuis huit ou neuf ans. Eh bien, maintenant que les deux pays sont dans la même situation nous devons avoir recours aux mêmes